



Non paiement des salaires prud'hommes et cours d'appel

Par **louloutine**, le **22/04/2013** à **09:32**

Voilà, j'ai besoin d'aide, rnrnIl y a 3 ans, pour mon premier boulot, j'ai travaillé 6 mois ds une boîte qui a fait faillite et qui ne m'a pas payé mes 3 derniers mois de salaire. rnrnJ'étais encore toute jeune et sans revenu donc j'ai eu le droit à l'aide juridictionnelle pour réclamer mes salaires au trib des prud'hommes. rnrnAprès 3 ans d'affaires reportées, le jugement est tombé! Il me doit 5900 €. Parfait. rnrnSauf que je ne m'y attendais pas mais l'autre partie fait appel. rnrnJe vais encore avoir besoin d'un avocat, est ce que l'aide juridictionnelle continue pour le jugement en cours d'appel? rnrnJ'ai retrouvé un travail jute après mon licenciement et donc si je refais une demande d'aide juridictionnelle je n'y aurai plus de droit. rnrnVu que je suis sur de gagner, que me conseillez vous? pensez vous que cela puisse durer encore longtemps. rnrnC'est qd même pas compliqué, j'ai travaillé sans être payé! je veux juste récupérer cet argent, je trouve tout cela si long... rnrnMerci de votre aide

Par **moisse**, le **22/04/2013** à **09:52**

Bonjour,rnEn attendant d'autres avis, je vous avoue que le déroulement tel que vous le décrivez me surprend fortement.rnEn effet c'est le mandataire liquidateur qui établit un état des salaires et autres sommes connexes qu'il adresse à l'AGS, laquelle se charge d'adresser en retour les fonds correspondants à ce mandataire qui les répartit ainsi aux salariés.rnDès lors n'apparaissent en saisine de CPH que les sommes en litiges et contestations dont l'éventuel paiement incombe là encore à l'AGS.rnEn outre lorsqu'il s'agit de salaires dont la dette est peu contestable, le CPH ordonne une exécution provisoire que l'appel ne suspend pas.rnEnfin je vois mal un mandataire judiciaire faire appel alors qu'il n'a plus de fonds et pour

un montant inférieur à ses frais de défense.

Par **louloutitine**, le **22/04/2013** à **09:55**

En fait c'est l'AGS qui fait appel! Pourquoi ferait il appel? J'ai eu 1000 € d'indemnités pour le licenciement, c'est à cet organisme de payer?

Par **moisse**, le **22/04/2013** à **14:58**

Il est difficile vu d'ici de se prononcer sur le bien-fondé de cet appel.
Je suis encore plus étonné que l'AGS fasse appel, déjà que les cas de contestation d'une créance salariale sont rares surtout au niveau que vous indiquez, largement sous le plafond de garantie.
Selon ce que vous précisez il s'agit de simples salaires non payés donc d'une créance incontestable que ce soit par le mandataire ou le CGEA.

Par **louloutitine**, le **22/04/2013** à **16:32**

Dans les 5900€ que me doit l'employeur, il y a env. 3000 de salaire, indemnité licenciement, congés payés, frais de déplacement, heures supplémentaires... (J'étais commerciale)
Je ne comprend pas ce renvoi en appel?
Est il possible de ne pas prendre d'avocat en cours d'appel?
Ce dossier me paraît tellement simple. Même aux prud'hommes, aucune conclusion adverse n'a été remises. Je n'ai commis aucune faute!